

CONTRACT OF ADDITIONAL WARRANTY

This is a legal contract (referred to hereinafter as the “Plan”). By purchasing it, you understand that it is such a contract and acknowledge that you have had the opportunity to read the terms and conditions set forth herein. This Plan is not a contract of insurance. By purchasing this Plan you are consenting to Asurion Consumer Solutions of Canada Corp. and Continental Casualty Company, Canadian Branch’s collection, use and disclosure of personal information as described below, including its ability to share your personal information with Walmart, the seller of this Plan.

OBLIGOR: The companies obligated under this Plan are as follows: In all provinces except British Columbia, the obligor is **Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.**, whose address is 900-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Canada, telephone 1-866-856-3882. In British Columbia, the obligor is **Continental Casualty Company, Canadian Branch**, whose address is 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto, Ontario M5K 1J5, Canada, telephone 1-800-831-4262.

Definitions: Throughout this Plan the words (1) “we”, “us”, or “our” refer to the obligor, as referenced above; (2) “administrator” refers to Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. (“Asurion”) The administrator can be contacted at: 900-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Canada; (3) “Walmart” refers to Wal-mart Canada Corp.; (4) “product” refers to the item which you purchased concurrently with and is covered by this Plan; (5) “you” and “your” refers to the individual who purchased the product and this Plan; (6) “breakdown” refers to the mechanical or electrical failure of the product caused by defects in workmanship and/or materials, that are a result of normal usage including dust, heat, humidity and power surges. For Video Game Software/CD/DVD Plans, “breakdown” refers to scratches as a result of normal use.

Instructions: You must keep the receipt for this product; it is an integral part of this Plan and you may be required to reference it to obtain repairs under this Plan. This Plan, including the terms, conditions, limitations, and exclusions, the receipt containing the length of this Plan, the price you paid for this Plan, commencement date and product identification constitute the entire agreement.

What is Covered:

For All Service and Replacement Plans (Except Video Game Software/CD/DVD Plans): This Plan provides for the repair or replacement of your product in the event the product experiences a breakdown. If we determine that we cannot repair your product as specified in this Plan, we may replace the product with a replacement product of like kind and quality that performs to the factory specifications of the original product or, at our discretion, we will issue you a voucher, gift card or cheque for the purchase price paid for the product, including taxes, as indicated on your sales receipt to return to the retailer to purchase a replacement product. Non-original manufacturer’s parts may be used for repair of the product if the manufacturer’s parts are unavailable or more costly. You are responsible for backing up all software prior to commencement of any product repairs. Once you have received your voucher, gift card or cheque for your product pursuant to this Plan, all of our obligations under this Plan shall have been fulfilled in their entirety.

For Video Game Software/CD/DVD Plans: This Plan provides for the repair of your covered product that experiences a breakdown. If we determine that we cannot repair your product as specified in this Plan, at our option we will issue you a voucher, gift card or cheque for the purchase price paid for the product, including taxes, as indicated on your sales receipt to return to the retailer to purchase a replacement product. Once you have received your voucher, gift card or cheque for your product pursuant to this Plan, all of our obligations under this Plan shall have been fulfilled in their entirety.

This Plan includes the following enhanced coverages:

For Laptop/Tablet Plans:

- Repairs necessary for the product to meet the manufacturer’s written specifications.
- Surge protection from date of purchase.
- A mechanical or electrical breakdown caused by unintentional and accidental damage from handling of the product (“ADH”).

For Grill Plans:

- Facilitate the parts procurement process, including the shipping of parts to and from the service centre, from date of purchase.

For Video Game Software/CD/DVD Plans:

- Shipping costs to our facility for repair or replace.

For All Pre-Paid Phone Plans:

- A mechanical or electrical breakdown caused by unintentional and accidental damage from handling of the product (“ADH”).

For All Other Service Plans:

- Repairs necessary for the product to meet the manufacturer’s written specifications.
- Two (2) annual clean and adjustments for DVD Players and VCRs after expiration of the manufacturer’s warranty.
- Repair or replacement of remote controls.
- Surge protection from date of purchase.

Term of Coverage:

For Laptop/Tablet Plans: The term of your Plan begins on your date of purchase and continues for the period indicated on your sales receipt. Except for power surge and ADH which begin on your date of purchase, all other coverage becomes effective immediately following the expiration of the manufacturer’s warranty and remains in effect throughout the end of your term, unless cancelled or fulfilled pursuant to the provisions below. The Plan is inclusive of the manufacturer’s warranty; it does not replace the manufacturer’s warranty, but provides certain additional benefits during the term of the manufacturer’s warranty. After the manufacturer’s warranty expires, the Plan continues to provide some of the manufacturer’s benefits as well as certain additional benefits listed within the Plan’s terms and conditions. In the event your product is being serviced by an authorized service centre when the Plan expires, the term of the Plan will be extended until the covered repair has been completed.

For Video Game Software/CD/DVD Plans: The term and coverage of this Plan begin on your date of purchase and continue for a period of one (1) year.

For Pre-Paid Phones: The term of your Plan begins on your date of purchase and continues for the period indicated on your sales receipt. Except for ADH, which begin on your date of purchase, all other coverage becomes effective immediately following the expiration of the manufacturer’s warranty and remains in effect throughout the end of your term, unless cancelled or fulfilled pursuant to the provisions below. In the event your product is being serviced by an authorized service centre when the Plan expires, the term of the Plan will be extended until the covered repair has been completed.

For All Other Service and Replacement Plans: The term of this Plan coverage begins immediately following the expiration of the manufacturer’s warranty and remains in effect for the period indicated on your sales receipt, unless cancelled or fulfilled pursuant to the provisions herein. In the event your Product is being repaired by an authorized service centre when the Plan expires, the term of the Plan will be extended until the covered repair has been completed.

To Make a Claim / How it works: If your product fails, call Product Protection Plan customer service at 1-855-308-7295 or go to www.asurion.com/walmartcanada, to process your claim 24 hours a day, 7 days a week. **You must call prior to having service; all repairs must be authorized in advance.** Unauthorized repairs may not be covered. In-home, depot or carry-in service may be available; the customer service representative will inform you what type of service your product qualifies for during the filing of the claim. We will pay for the cost of shipping your product to the authorized service centre if depot service is required. Non-original manufacturer’s parts may be used for repair of the product if the manufacturer’s parts are unavailable or more costly. At our sole discretion, we may require that you return the covered product to us as a condition to receiving a replacement product. Foreign language assistance is available for your convenience.

No Lemon Policy: After three (3) repairs have been completed on an individual product, for the same defect, and that individual product requires a fourth (4) repair, as determined by us, we will issue you a voucher, gift card or cheque for the purchase price paid for the product, including taxes, as indicated on your sales receipt. The No Lemon Policy does not apply to repairs performed while the product is under the manufacturer’s warranty. Preventative maintenance checks, cleanings, product diagnosis and customer education are not considered repairs for the purposes of the No Lemon Policy. **NOTE:** The No Lemon Policy does not apply to Video Game Software/CD/DVD Plans or Replacement Plans. Once you have received your voucher, gift card or cheque for your product pursuant to this Plan, all of our obligations under this Plan shall have been fulfilled in their entirety.

Limit of liability: For any single claim, the limit of liability under this Plan is the lesser of the cost of (1) authorized repairs, (2) reimbursement for authorized repairs or (3) the price that you paid for the product. The total liability under this Plan is the purchase price you paid for the product; in the event that the total of all authorized repairs exceeds the purchase price paid for the product, we shall have fulfilled all of our obligations under this Plan.

Free transferability: The Plan may be transferred to a subsequent owner of the product at no additional charge. There are no restrictions provided your Plan is valid. To transfer, call 1-855-308-7295. Information provided by you must include the Plan number, date of transfer, new owner’s name, complete address and telephone number. **NOTE:** The video game software/CD/DVD Plan is not transferable.

Manufacturer’s Responsibilities: Parts and services covered during the manufacturer’s warranty period are the sole responsibility of the manufacturer.

Replacement Products: We may replace your product with a **NEW, REMANUFACTURED, OR A PRODUCT OF LIKE KIND AND QUALITY THAT PERFORMS TO THE FACTORY SPECIFICATIONS OF THE ORIGINAL PRODUCT.**

WHAT IS NOT COVERED: (1) REPAIRS NEEDED THAT ARE CAUSED BY ACCIDENTAL DAMAGE (INCLUDING SPILLED LIQUIDS), EXCEPT WHEN “ADH” COVERAGE IS INDICATED IN “TERM OF COVERAGE”; (2) DAMAGE CAUSED BY INTENTIONAL PHYSICAL DAMAGE, INSECT INFESTATION, MISUSE, OR ABUSE; (3) PRODUCTS WITH ALTERED OR MISSING SERIAL NUMBERS; (4) SERVICE PERFORMED BY UNAUTHORIZED REPAIR PERSONNEL; (5) REPLACEMENT COSTS FOR LOST OR CONSUMABLE PARTS (TRIMMER LINE, ANTENNAS, CARTRIDGES, PRINT ELEMENTS, EXTERNAL POWER SUPPLIES, SPARK PLUGS, FILTERS, PLUMBING, FILTERS, KNOBS, BATTERIES, BAGS, BELTS, BULBS AND/OR LAMPS); (6) COSMETIC DAMAGE AND PROBLEMS DUE TO IMPROPER AND/OR NON-FACTORY AUTHORIZED INSTALLATION OR REPAIRS; (7) ACTS OF GOD; (8) PRODUCTS USED FOR COMMERCIAL PURPOSES (MULTI-USER ORGANIZATIONS) PUBLIC RENTAL OR COMMUNAL USE IN MULTI-FAMILY HOUSING; (9) CONSEQUENTIAL OR INCIDENTAL DAMAGES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, LOSS OF USE, LOSS OF BUSINESS, LOSS OF PROFITS, LOSS OF DATA, DOWNTIME AND CHARGES FOR TIME AND EFFORT; (10) ANY FEES RELATED TO THIRD PARTY CONTRACTS; (11) “NO PROBLEM FOUND” DIAGNOSIS OR FAILURE TO FOLLOW THE MANUFACTURER’S INSTRUCTIONS; (12) ANY FAILURES, PARTS AND/OR LABOUR COSTS INCURRED AS A RESULT OF A MANUFACTURER’S RECALL; (13) REPAIR OR REPLACEMENT CAUSED BY DEFECTS THAT EXISTED PRIOR TO THE PURCHASE OF THIS PLAN; (14) SERVICE OUTSIDE OF CANADA; (15) CLEANINGS AND ALIGNMENTS UNLESS OTHERWISE NOTED; (16) THEFT; (17) LIABILITY OR DAMAGE TO PROPERTY, OR INJURY OR DEATH TO ANY PERSON ARISING OUT OF THE OPERATION, MAINTENANCE OR USE OF THE PRODUCT; (18) COST OF PREVENTATIVE MAINTENANCE (EXCEPT FOR TWO ANNUAL CLEANINGS FOR VCR’S AND DVD’S), OR DAMAGES CAUSED BY IMPROPER PREVENTATIVE MAINTENANCE; (19) SEIZED OR DAMAGED PARTS RESULTING FROM FAILURE TO MAINTAIN PROPER LEVELS OF LUBRICANTS OR COOLANTS; RESULTING FROM USING CONTAMINATED OR IMPROPER LUBRICANTS; RESULTING FROM USING STALE, CONTAMINATED, OR IMPROPER FUEL; OR RESULTING FROM FREEZING OR OVERHEATING; (20) PRODUCTS WITH SAFETY FEATURE(S) REMOVED, BYPASSED, DISABLED OR ALTERED; (21) LOSS OR DAMAGE TO STORED DATA, REPAIRS RELATED TO INSTALLED SOFTWARE, COMPUTER VIRUSES, CRACKED OR PHYSICALLY DAMAGED SCREENS OR COMPUTER HARDWARE WHICH IS ADDED AFTER THE ORIGINAL PURCHASE; (22) ANY DAMAGE TO RECORDING MEDIA INCLUDING ANY SOFTWARE PROGRAMS, DATA, OR CONFIGURATION/SETUP INFORMATION RESIDENT ON ANY MASS STORAGE DEVICES SUCH AS HARD DRIVES, CD-ROM DRIVES, DVD DRIVES, FLOPPY DISKETTES, TAPE DRIVES OR TAPE BACKUP SYSTEMS, AS A RESULT OF THE MALFUNCTIONING OR DAMAGE OF AN OPERATING OR NON-OPERATING PART, OR AS A RESULT OF ANY REPAIRS UNDER THIS PLAN; (23) BURNED-IN PHOSPHOR IN CATHODE RAY TUBES OR ANY OTHER TYPE OF DISPLAY; (24) DAMAGE WHICH IS NOT REPORTED WITHIN THIRTY (30) DAYS AFTER EXPIRATION OF THIS PLAN; AND (25) WAR, INVASION OR ACT OF FOREIGN ENEMY, HOSTILITIES, CIVIL WAR, REBELLION, RIOT, STRIKE, LABOUR DISTURBANCE, LOCKOUT OR CIVIL COMMOTION.

No Deductibles: No deductibles apply to this Plan.

No Renewal: This Plan is not renewable.

Cancellation: You may cancel this Plan during the first ninety (90) days by visiting your local Walmart location. You may also cancel this Plan at any time by providing written notice to Asurion at Protection Plan Attn: Correspondence Department, P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA. If the Plan is cancelled by either party: (a) within ninety (90) days of the receipt of this Plan, you shall receive a full refund of the price paid for the Plan, provided no service has been performed, or (b) after ninety (90) days of the receipt of this Plan, you will receive a pro rata refund, less the cost of any service received. This Plan shall be cancelled by us or Asurion for fraud or material misrepresentation, including but not limited to commercial or rental use. Unauthorized repair or replacement of covered equipment shall result in the cancellation of this Plan by us. In the event of cancellation by us, written notice of cancellation shall be mailed to you not less than ninety (90) days before cancellation is effective.

Personal Information: Personal information, which includes factual or subjective information (recorded or not) about an identifiable individual collected in connection with the Plan (referred to hereinafter as “Personal Information”), will be collected, used and disclosed by Walmart and Asurion for the purposes of administering the Plan, including investigating, assessing and processing claims, creating and maintaining records, and providing customer service. Walmart and Asurion may exchange Personal Information as necessary for the purposes described above. Unless you opt-out by calling 1-855-308-7295 or visiting www.asurion.com/walmartcanada, Walmart may also use your Personal Information to provide you with information and special offers regarding its products and services. Personal Information may also be used and disclosed for other purposes with your consent or as permitted or required by

law. For more information (including with respect to the use service providers located outside of Canada in connection with the Plan), or to request access to and correction of your personal information, please contact Asurion at 1-855-308-7295 or at P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA. Requests for access must be in writing. You may also obtain a copy of Asurion’s privacy policy by visiting <https://www.asurion.com/privacy-policy>

In Quebec, the following applies:

You have the right to ask for access to the information, and ask that any inaccurate information be corrected. To do so, you may send a written request with details to P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA.

Data Residency: Your information may be processed and stored in the United States and may be subject to access by U.S. authorities under applicable laws.

Province or Territory Variations:

The following province or territory variations shall control if inconsistent with any other provisions:

In British Columbia, the following cancellation rights apply:

Notice of Right of Cancellation (Contract for Future Services) (Section 19(m) of the *Business Practices and Consumer Protection Act*)

This is a Plan to which the *Business Practices and Consumer Protection Act* applies.

You may cancel this Plan from the day you enter the Plan until 10 days after you receive a copy of this Plan. You do not need a reason to cancel.

If you do not receive the goods or services within 30 days of the date stated in the Plan, you may cancel this Plan within one year of the Plan date. You lose that right if you accept delivery after the 30 days. There are other grounds for extended cancellation.

If you cancel this Plan, the retailer has 15 days to refund your money and any trade-in, or the cash value of the trade-in. You must then return the goods.

To cancel, you must give notice of cancellation at the address in this Plan. You must give notice of cancellation by a method that will allow you to prove that you gave notice, including registered mail, electronic mail, facsimile or personal delivery.

If you send the notice of cancellation by mail, facsimile or electronic mail, it doesn’t matter if the retailer receives the notice within the required period as long as you sent it within the required period.

Disclosure Notice under the British Columbia Financial Institutions Act. The British Columbia Financial Institutions Act requires that the information contained in the Disclosure Notice be provided to a customer in writing prior to the customer entering a financial transaction. This transaction is between you and Continental Casualty Company. In arranging the transaction described above, Walmart, by whom this sales associate is employed, is representing Continental Casualty Company. The nature and extent of the interest of Walmart in Continental Casualty Company is none. The nature and extent of the interest of Continental Casualty Company in Walmart is none. Upon completion of this transaction, Walmart will be remunerated by way of a fee paid out of the purchase price of the Plan. The Financial Institutions Act prohibits Continental Casualty Company, Walmart and/or the sales associate from requiring you to transact additional or other business with the financial institution or any other person or corporation as a condition of this transaction.

For the purposes of the Insurance Companies Act (Canada) this policy was issued in the course of the insurer’s insurance business in Canada.

For purchasers in British Columbia, please register your product by logging on to www.asurion.com/walmartcanada or calling toll-free 1-855-308-7295.

In Ontario, Manitoba, Alberta, Saskatchewan and Newfoundland, the following cancellation rights apply:

BUYER’S RIGHT TO CANCEL

You may cancel this Plan from the day you enter the Plan until ten (10) days after you receive a copy of this Plan. You do not need a reason to cancel.

If you do not receive the goods or services within thirty (30) days of the date stated in the Plan, you may cancel this Plan within one (1) year of the Plan date. You lose that right if you accept delivery after thirty (30) days. There are other grounds for extended cancellation. For more information, you may contact your provincial/territorial consumer affairs office.

If you cancel this Plan, the retailer has fifteen (15) days to refund your money and any trade-in, or the cash value of the trade-in. You must then return the goods.

To cancel, you must give notice of cancellation at the address of the administrator (above in this Plan). You must give notice of cancellation by a method that will allow you to prove that you gave notice, including registered mail, fax, or by personal delivery.

The Parties have requested that this contract of additional warranty and all related documents be drawn up in English only. *Les Parties ont demandé que le présent contrat de garantie supplémentaire et tous les documents y afférents soient rédigés en anglais seulement.*

To obtain a large-type copy of the terms and conditions of this contract of additional warranty, please call 1-855-308-7295.

Administered by:
Asurion
P.O. Box 1340 • Sterling, Virginia 20167, USA • 1-855-308-7295
©2017 Asurion, LLC All rights reserved.

CONTRAT DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE

Ceci est un contrat au sens de la loi (ci-après désigné « le Plan »). En achetant ce Plan, vous comprenez qu’il s’agit d’un tel contrat et vous reconnaissez que vous avez eu l’occasion de lire les conditions générales et modalités énoncées dans les présentes. Ce Plan n’est pas un contrat d’assurance. En achetant ce Plan, vous consentez à ce que des renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués comme décrit aux présentes par Asurion Consumer Solutions of Canada Corp. et par la succursale canadienne de la Continental Casualty Company, y compris le droit de partager vos renseignements personnels avec Walmart, le vendeur de ce Plan.

OBLIGÉ (DÉBITEUR) : Les sociétés obligées en vertu de ce Plan sont les suivantes : Dans toutes les provinces, sauf en Colombie-Britannique, l’obligé (le débiteur) est **Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.**, dont l’adresse est le 900-1959, Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 Canada, téléphone 1-866-856-3882. En Colombie-Britannique, l’obligé (le débiteur) est **Continental Casualty Company, succursale canadienne**, dont l’adresse est le 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto (Ontario) M5K 1J5 Canada, téléphone 1-800-831-4262.

Définitions : Tout au long de ce Plan les mots (1) « nous », « notre » ou « nos » font référence à l’obligé (le débiteur), comme il est indiqué ci-dessus; (2) « administrateur » désigne Asurion Consumer Solutions of Canada Corp. (« Asurion »). Vous pouvez communiquer avec l’administrateur par écrit à l’adresse suivante : 900-1959, Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 Canada; (3) « Walmart » désigne Wal-mart Canada Corp.; (4) « produit » fait référence à l’article (le bien de consommation) que vous avez acheté en même temps que ce Plan et qui est couvert par ce Plan; (5) « vous », « votre » et « vos » font référence à la personne ayant acheté le produit et ce Plan; (6) « bris » fait référence à la défaillance mécanique ou électrique du produit causé par des défauts de fabrication et/ou des matériaux, qui sont le résultat d’une utilisation normale, y compris la poussière, la chaleur, l’humidité et les surtensions. Pour les Plans couvrant les logiciels de jeux vidéo/CD/DVD, « bris » fait référence à des rayures/éraflures à la suite d’une utilisation normale.

Instructions : Vous devez conserver le reçu pour ce produit (votre preuve d’achat); il fait partie intégrante de ce Plan et il peut vous être demandé d’y faire référence pour obtenir des réparations en vertu de ce Plan. Ce Plan, y compris les modalités, les conditions, les restrictions et les exclusions, le reçu indiquant la durée de ce Plan, le prix que vous avez payé pour ce Plan, la date de début et l’identification du produit constituent la totalité de l’entente.

Ce qui est couvert :

Pour tous les Plans de services et les Plans de remplacement (sauf les Plans couvrant les logiciels de jeux vidéo/CD/DVD) Ce Plan prévoit la réparation ou le remplacement de votre produit au cas où le produit subit un bris. Si nous déterminons que nous ne pouvons pas réparer votre produit selon les modalités de ce Plan, nous pouvons remplacer le produit avec un produit de remplacement de qualité et de fonctionnalité similaire et qui fonctionne aux spécifications d’usine du produit initial ou, à notre discrétion, nous vous remettrons un bon, une carte-cadeau ou un chèque d’un montant égal au prix d’achat payé pour le produit, y compris les taxes, comme il est indiqué sur votre reçu de vente et à être retourné chez votre détaillant/commerçant pour acheter un produit de remplacement. Des pièces non d’origine du fabricant peuvent être utilisées pour la réparation du produit si les pièces du fabricant ne sont pas disponibles ou sont plus coûteuses. Vous êtes responsable de faire une copie de sauvegarde de tous les logiciels et données avant le début de toute réparation de produit. Dès que vous avez reçu votre bon, votre carte-cadeau ou votre chèque pour votre produit conformément à ce Plan, nous aurons satisfait à toutes nos obligations en vertu de ce Plan.

Pour les Plans couvrant les logiciels de jeux vidéo/CD/DVD : Ce Plan prévoit la réparation de votre produit couvert dans l’éventualité où votre produit subirait un bris. Si nous déterminons que nous ne pouvons pas réparer votre produit selon les modalités de ce Plan, à notre discrétion, nous vous remettrons un bon, une carte-cadeau ou un chèque d’un montant égal au prix d’achat payé pour le produit, y compris les taxes, comme il est indiqué sur votre reçu de vente et à être retourné chez votre détaillant/commerçant pour acheter un produit de remplacement. Dès que vous avez reçu votre bon, votre carte-cadeau ou votre chèque pour votre produit conformément à ce Plan, nous aurons satisfait à toutes nos obligations en vertu de ce Plan.

Ce Plan comprend une protection améliorée, comme suit :

Pour les Plans couvrant les ordinateurs portatifs/tablettes électroniques :

- Les réparations nécessaires afin que le produit puisse répondre aux spécifications écrites du fabricant.

- Protection contre les surtensions à partir de la date d’achat.

- Un bris mécanique ou électrique provoqué par des dommages involontaires et accidentels résultant de la manipulation du produit.

Pour les Plans couvrant les grils :

- Faciliter le processus d’approvisionnement de pièces de rechange, y compris l’expédition/la livraison de pièces à partir du centre de services, et ce à compter de la date d’achat.

Pour les Plans couvrant les logiciels de jeux vidéo/CD/DVD :

- Les frais d’expédition à notre établissement pour réparation ou remplacement.

Pour tous les Plans couvrant les téléphones prépayés :

- Un bris mécanique ou électrique provoqué par des dommages involontaires et accidentels résultant de la manipulation du produit.

Pour tous les autres Plans de services :

- Les réparations nécessaires afin que le produit puisse répondre aux spécifications écrites du fabricant.

- Deux (2) nettoyages et réglages annuels pour les lecteurs de DVD et les magnétoscopes après expiration de la garantie du fabricant.

- La réparation ou le remplacement des télécommandes (dispositifs de commande à distance).

- Protection contre les surtensions à partir de la date d’achat.

Durée de couverture :

Pour les Plans couvrant les ordinateurs portatifs/les tablettes électroniques : La durée de couverture de votre Plan commence à la date d’achat et continue pour la période indiquée sur votre reçu de vente. À l’exception de la couverture pour la surtension et de la couverture pour les dommages accidentels dus à la manipulation qui commencent à la date de votre achat, toutes les autres couvertures entrent en vigueur immédiatement après l’expiration de la garantie du fabricant et demeurent en vigueur pendant toute la durée de votre couverture, à moins de résiliation ou de satisfaction conformément aux dispositions ci-dessous. Le Plan est intégré à la garantie du fabricant; il ne la remplace pas, mais offre certains avantages supplémentaires pour la durée de la garantie du fabricant. Après expiration de la garantie du fabricant, le Plan continue d’offrir certains des avantages prévus par le fabricant ainsi que d’autres avantages, énoncés dans les modalités. Dans le cas où votre produit est entretenu ou en réparation dans un Centre de services autorisé à l’expiration du Plan, la durée de couverture du Plan sera prolongée jusqu’à ce que la réparation couverte ait été achevée.

Pour les Plans couvrant les logiciels de jeux vidéo/CD/DVD : Les modalités et la durée de couverture de ce Plan débutent à partir de la date d’achat de votre produit et se poursuivent pour une période de un (1) an.

Pour les Plans couvrant les téléphones prépayés : La durée de couverture de votre Plan commence à votre date d’achat et continue pour la période indiquée sur votre reçu de vente. À l’exception de la couverture pour les dommages accidentels dus à la manipulation qui commencent à la date de votre achat; toutes les autres protections entrent en vigueur immédiatement après l’expiration de la garantie du fabricant et demeurent en vigueur pendant toute la durée de votre couverture, à moins de résiliation ou de satisfaction conformément aux dispositions ci-dessous. Dans le cas où votre produit est entretenu ou en réparation dans un Centre de services autorisé à l’expiration du Plan, la durée de couverture du Plan sera prolongée jusqu’à ce que la réparation couverte ait été achevée.

Pour tous les autres Plans de services et Plans de remplacement : La durée de couverture de ce Plan débute immédiatement après l’expiration de la garantie du fabricant et demeure en vigueur pendant la période indiquée sur votre reçu de vente, à moins de résiliation ou de satisfaction selon les conditions énoncées aux présentes. Dans le cas où votre produit est en réparation dans un Centre de services autorisé à l’expiration du Plan, la durée de couverture du Plan sera prolongée jusqu’à ce que la réparation couverte ait été achevée.

Pour faire une demande de réclamation / Comment cela fonctionne : Si votre produit ne fonctionne pas, contactez le service à la clientèle du Plan de protection des produits au **1-855-308-7295** ou allez à **www.asurion.com/walmartcanada**, pour traiter votre demande de réclamation 24 heures par jour, 7 jours par semaine. **Vous devez obtenir une autorisation par téléphone pour avoir droit à une réparation.** Les réparations effectuées sans autorisation pourraient ne pas être couvertes. Il est possible qu’un service à domicile, de dépôt, ou d’apporter en service soit offert; le représentant du service à la clientèle vous informera du type de service auquel votre produit est admissible lors du dépôt de la réclamation. Nous assumerons les coûts de livraison au centre de service autorisé si votre produit doit y être envoyé. Les pièces de rechange pourraient être obtenues d’un fabricant autre que le fabricant original du produit si celles du fabricant original ne sont pas disponibles ou coûtent plus cher. Nous pouvons exiger, à notre entière discrétion, que vous nous retourniez le produit couvert par le Plan pour obtenir un produit de remplacement. Pour votre commodité, l’assistance en langue étrangère est disponible.

Politique anti-citron : Si nous réparons le même bris trois (3) fois et qu’après vérification, le même bris de produit doit être réparé une quatrième (4) fois, à notre seule discrétion, nous vous remettrons un bon, une carte-cadeau ou un chèque d’un montant égal au prix d’achat payé pour le produit, y compris les taxes, comme il est indiqué sur votre reçu de vente. La politique anti-citron ne s’applique pas aux réparations effectuées pendant que le produit (l’article) est couvert par la garantie du fabricant. Les vérifications d’entretien préventif, les nettoyages, les diagnostics de produit et la formation du client ne sont pas considérés comme des réparations aux fins de la politique anti-citron. **NOTEZ BIEN :** La politique anti-citron ne s’applique pas aux Plans couvrant les logiciels de jeux vidéo/CD/DVD ou aux Plans de remplacement. Dès que vous avez reçu votre bon, votre carte-cadeau ou votre chèque pour votre produit conformément à ce Plan, nous aurons satisfait à toutes nos obligations en vertu de ce Plan.

Limite de garantie : Dans le cadre du présent Plan, pour toute demande de réclamation unique, la limite de responsabilité financière est le moindre des montants suivants : (1) réparations autorisées, (2) remboursement des réparations autorisées ou (3) le prix que vous avez payé à l’achat du produit. La limite de garantie en vertu de ce Plan est le prix d’achat que vous avez payé pour le produit; dans le cas où le total de toutes les réparations autorisées excède le prix d’achat payé pour le produit, nous aurons satisfait à toutes nos obligations conformément à ce Plan.

Cessibilité (transférabilité) gratuite : Le Plan peut être transféré à un propriétaire ultérieur du produit sans frais supplémentaires. Il n’existe aucune restriction pourvu que votre Plan soit valide. Veuillez composer le 1-855-308-7295 pour transférer le Plan. Les renseignements que vous devez fournir doivent inclure le numéro du Plan, la date du transfert, le nom du nouveau propriétaire, son adresse complète et son numéro de téléphone. **NOTEZ BIEN :** Le Plan couvrant les logiciels de jeux vidéo/CD/DVD n’est pas transférable.

Responsabilités du fabricant : Pendant la période de garantie du fabricant, les pièces et les réparations que couvre la garantie du fabricant sont la responsabilité du fabricant uniquement.

Les produits de remplacement : Nous pouvons remplacer votre produit par un **NOUVEAU PRODUIT, UN PRODUIT REMIS À NEUF OU UN PRODUIT DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE SIMILAIRES AU PRODUIT D’ORIGINE, SELON LES NORMES DU FABRICANT.**

CE QUI N’EST PAS COUVERT (EXCLUSIONS) : (1) **LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES QUI SONT CAUSÉES PAR DES DOMMAGES ACCIDENTELS (Y COMPRIS LES LIQUIDES RENVERSÉS), SAUF LORSQUE LA COUVERTURE POUR « DOMMAGES ACCIDENTELS DUS À LA MANIPULATION » EST INDICUÉE DANS LES « MODALITÉS ET DURÉE DE LA COUVERTURE »;** (2) **LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UN ABUS INTENTIONNEL, UNE INFESTATION D’INSECTES, UNE UTILISATION INAPPROPRIÉE OU UN USAGE ABUSIF;** (3) **LES PRODUITS (LES BIENS) AVEC DES NUMÉROS DE SÉRIE MODIFIÉS OU MANQUANTS;** (4) **LES RÉPARATIONS EFFECTUÉES PAR DU PERSONNEL DE RÉPARATION NON AUTORISÉ;** (5) **LES COÛTS DE REMPLACEMENT DE TOUTE PIÈCE PERDUE OU CONSOMMABLE (FIL DE COUPE, ANTENNES, CARTOUCHES, ÉLÉMENTS D’IMPRESSION, BLOCS D’ALIMENTATION EXTERNE, BOUGIES D’ALLUMAGE, FILTRES, ÉLÉMENTS DE PLOMBERIE, POIGNÉES, PILES OU BATTERIES, SACS, COURROIES, AMPOULES ET/OU LAMPES);** (6) **LES DOMMAGES COSMÉTIQUES ET LES PROBLÈMES CAUSÉS PAR UNE INSTALLATION OU DES RÉPARATIONS INADÉQUATES OU NON-AUTORISÉES PAR LE FABRICANT;** (7) **LES CATASTROPHES NATURELLES;** (8) **LES PRODUITS UTILISÉS À DES FINS COMMERCIALES (PAR DES ORGANISATIONS À USAGERS MULTIPLES), LOUÉS AU PUBLIC OU UTILISÉS DANS LES ESPACES COMMUNS DE MAISON MULTIFAMILIALE;** (9) **LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, Y COMPRIS, MAIS NON LIMITÉ À, LA PERTE D’UTILISATION, LES PERTES D’OCCASION D’AFFAIRES, LES PERTES DE PROFITS, PERTES DE DONNÉES, LE TEMPS DE PANNE ET LES FRAIS POUR LE TEMPS ET L’EFFORT;** (10) **TOUTS LES FRAIS ASSOCIÉS AUX PLANS AVEC DES TIERS;** (11) **LES DIAGNOSTICS DE TYPE « ACCUCN PROBLÈME DÉTECTÉ » OU LES PROBLÈMES LIÉS AU NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS DU FABRICANT;** (12) **TOUTE DÉFAILLANCE, COÛT DE PIÈCES ET/OU FRAIS DE MAIN-D’ŒUVRE À LA SUITE D’UN RAPPEL DU FABRICANT;** (13) **LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT CAUSÉS PAR DES DÉFAUTS QUI EXISTAIENT AVANT L’ACHAT DE CE PLAN;** (14) **LES SERVICES FAITS À L’EXTÉRIEUR DU CANADA;** (15) **LES NETTOYAGES, LES RÉGLAGES ET LES ALIGNEMENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE;** (16) **LE VOL;** (17) **LA RESPONSABILITÉ ENVERS LES BIENS OU LES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ, LES BLESSURES OU LA MORT DE TOUTE PERSONNE RÉSULTANT DU FONCTIONNEMENT, DE L’ENTRETIEN OU DE L’UTILISATION DU PRODUIT;** (18) **LE COÛT DE TOUT ENTRETIEN PRÉVENTIF (SAUF POUR DEUX (2) NETTOYAGES ANNUELS POUR LES MAGNÉTOSCOPES ET LES LECTEURS DVD), OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE CAUSÉ PAR UN ENTRETIEN PRÉVENTIF INADÉQUAT;** (19) **LES PIÈCES GRIPPÉES OU ENDOMMAGÉES RÉSULTANT DU MANQUEMENT À MAINTENIR DES NIVEAUX APPROPRIÉS DE LUBRIFIANTS OU DE LIQUIDES RÉFRIGÉRANTS, RÉSULTANT DE L’UTILISATION DE LUBRIFIANTS CONTAMINÉS OU INADÉQUATS; RÉSULTANT DE L’UTILISATION DE CARBURANT GROUPI, CONTAMINÉ OU INADÉQUAT; OU EN RAISON DE GEL OU DE SURCHAUFFE;** (20) **LES PRODUITS DONT LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ A ÉTÉ SUPPRIMÉ, CONTOURNÉ, DÉACTIVÉ OU MODIFIÉ;** (21) **LA PERTE OU LES DOMMAGES AUX DONNÉES ÉLECTRONIQUES STOCKÉES, LES RÉPARATIONS LIÉES AUX LOGICIELS INSTALLÉS, LES VIRUS INFORMATIQUES, LES ÉCRANS CRAQUELÉS, FISSURÉS OU ENDOMMAGÉS OU LE MATÉRIEL INFORMATIQUE QUI EST AJOUTÉ APRÈS L’ACHAT INITIAL;** (22) **TOUT DOMMAGE AU MATÉRIEL D’ENREGISTREMENT, Y COMPRIS LES LOGICIELS, LES PROGRAMMES INFORMATIQUES, LES DONNÉES OU INFORMATIONS DE CONFIGURATION/INSTALLATION RÉSIDANT SUR LES PÉRIPHÉRIQUES DE STOCKAGE DE MASSE OU DE MÉMOIRE EXTERNE COMME LES DISQUES DURS, LES LECTEURS DE CD-ROM, LES LECTEURS DE DVD, LES DISQUETTES, LES LECTEURS DE BANDE MAGNÉTIQUE OU LES SYSTÈMES DE SAUVEGARDE SUR BANDE MAGNÉTIQUE, RÉSULTANT D’UNE DÉFAILLANCE OU D’UN DOMMAGE D’UN COMPOSANT OPÉRATIONNEL OU NON-OPÉRATIONNEL, OU À LA SUITE DE TOUTE RÉPARATION EN VERTU DE CE PLAN;** (23) **LES TUBES À RAYONS CATHODIQUES (COMBUSTION INTERNE DE PHOSPHORE) OU TOUT AUTRE TYPE D’AFFICHAGE;** (24) **LES DOMMAGES NON RAPPORTÉS DANS LES TRENTE (30) JOURS APRÈS LA DATE D’EXPIRATION DE CE PLAN; ET (25) LES DOMMAGES OU LES PERTES EN RAISON DE GUERRE, D’INVASION OU D’ACTE D’ENNEMI ÉTRANGER, D’HOSTILITÉS, DE GUERRE CIVILE, DE RÉBELLION, D’ÉMEUTE, DE GRÈVE, DE CONFLIT DE TRAVAIL, DE LOCK-OUT OU D’AGITATION CIVILE.**

Aucune franchise (aucun déductible) : Aucune franchise (aucun déductible) ne s’applique à ce Plan.

Aucun renouvellement : Ce Plan n’est pas renouvelable.

Résiliation : Vous pouvez résilier ce Plan dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l’achat en vous présentant à votre magasin Walmart local. Vous pouvez également résilier ce Plan en tout temps en fournissant un avis écrit à : Asurion Protection Plan Attn : Correspondence Department, P.O. Box 1818, Sterling, VA, 20167 USA. Si le Plan est résilié par l’une ou l’autre des parties : (a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception de ce Plan, vous recevrez un remboursement complet du prix payé pour le Plan, pourvu qu’aucun service n’ait été rendu, ou (b) après quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception de ce Plan, vous recevrez un remboursement au prorata, moins le coût de tout service reçu. À notre discrétion, ou à la discrétion d’Asurion, nous pouvons résilier ce Plan en cas de fraude ou de représentation trompeuse, y compris, mais sans s’y limiter, l’utilisation commerciale ou la location du produit. Toute réparation ou tout remplacement non autorisé de l’équipement couvert résiliéra également ce Plan, à notre discrétion. Dans l’éventualité d’une résiliation du Plan, nous vous ferons parvenir un avis écrit de résiliation avant les quatre-vingt-dix (90) jours précédant la date de prise d’effet de la résiliation.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels, qui comprennent de l’information factuelle ou subjective (enregistrés ou non) concernant un individu identifiable et qui sont recueillis relativement au Plan (ci-après désignés « Renseignements personnels »), seront recueillis, utilisés et divulgués par Walmart et Asurion aux fins d’administration du Plan, y compris l’étude, l’évaluation et le traitement des demandes de réclamations, la création et la tenue des dossiers, et pour assurer le service à la clientèle. Walmart et Asurion peuvent échanger des renseignements personnels selon les besoins pour les fins décrites ci-dessus. À moins que vous choisissiez de ne pas figurer sur ces listes en nous téléphonant au 1-855-308-7295 ou en visitant notre site Web www.asurion.com/walmartcanada, Walmart peut également utiliser vos renseignements personnels pour vous faire parvenir de l’information et des offres spéciales concernant ses produits et services. Les renseignements personnels peuvent également être utilisés et divulgués à d’autres fins avec votre consentement ou tel que permis ou requis par la loi. Pour obtenir plus d’informations (y compris en ce qui a trait à l’utilisation de fournisseurs de

services situés à l’extérieur du Canada dans le cadre du Plan), ou pour demander l’accès à vos renseignements personnels ou la modification de ceux-ci, veuillez communiquer avec Asurion au 1-855-308-7295 ou par écrit à : P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA. Toute demande d’accès doit être formulée par écrit. Vous pouvez aussi obtenir une copie de la politique de confidentialité d’Asurion en visitant le site Web <https://www.asurion.com/privacy-policy>.

Au Québec les conditions suivantes s’appliquent :

Vous avez le droit de demander l’accès à vos renseignements personnels, et de demander que toute information inexacte soit corrigée. Pour ce faire, vous pouvez envoyer une demande écrite incluant tous les détails à P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA.

Stockage des données : Vos renseignements peuvent être traités et stockés aux États-Unis et en vertu des lois applicables, les autorités américaines pourraient y avoir accès.

Variations par province ou territoire :

Les variations suivantes prévaudront par province ou par territoire, le cas échéant :

En Colombie-Britannique, les droits de résiliation suivants s’appliquent :

Avis de droit de résiliation (contrat pour des services futurs) (Article 19[m] de la Business Practices and Consumer Protection Act (la Loi sur les pratiques commerciales et la protection du consommateur))

La *Business Practices and Consumer Protection Act* s’applique à ce Plan.

Vous pouvez résilier ce Plan à partir du jour où vous adhérez au Plan jusqu’à dix (10) jours après avoir reçu votre copie de ce Plan. Vous n’avez pas besoin d’une raison pour résilier.

Si vous ne recevez pas les marchandises (les biens) ou les services dans les trente (30) jours suivant la date indiquée dans le Plan, vous pouvez résilier ce Plan jusqu’à un (1) an suivant cette date. Vous renoncez à ce droit si vous acceptez la livraison après les 30 jours. Il existe d’autres motifs d’extension concernant la politique de résiliation.

Si vous résiliez ce Plan, le détaillant/commerçant a quinze (15) jours pour rembourser votre argent et toute reprise, ou la valeur au comptant de la reprise. Vous devez ensuite retourner la marchandise.

Pour résilier, vous devez envoyer un avis de résiliation par écrit à l’adresse indiquée dans ce Plan. Vous devez envoyer un avis de résiliation par une méthode qui vous permettra de prouver que vous avez donné avis, y compris par courrier recommandé, par courriel, par télécopieur (« fax ») ou en le remettant en main propre.

Si vous envoyez l’avis de résiliation par courrier, par télécopieur (« fax ») ou par courriel, il n’a pas d’importance si le détaillant/commerçant reçoit l’avis dans le délai exigé aussi longtemps que vous l’avez envoyé à l’intérieur du délai exigé.

Avis de divulgation en vertu du British Columbia Financial Institutions Act (la Loi sur les institutions financières de la Colombie-Britannique). Le British Columbia Financial Institutions Act (la Loi sur les institutions financières de la Colombie-Britannique) exige que l’information contenue dans cet Avis de divulgation soit donnée par écrit au client avant l’achat. Cette transaction se fait entre vous et Continental Casualty Company. En établissant la transaction décrite ci-dessus, Walmart, l’employeur du représentant des ventes, représente la Continental Casualty Company. Walmart ne détient aucun intérêt dans la Continental Casualty Company. La Continental Casualty Company ne détient aucun intérêt dans Walmart. Après conclusion de cette transaction, Walmart sera rémunérée sous forme de frais provenant du prix d’achat de ce Plan. La Financial Institutions Act (la Loi sur les institutions financières) interdit à la Continental Casualty Company, à Walmart et/ou le représentant des ventes de rendre la conclusion de cette transaction conditionnelle à d’autres activités commerciales ou transactions supplémentaires avec l’institution financière ou avec toute autre personne ou société.

Cette politique a été établie conformément aux activités d’assurance de l’assureur pour son entreprise d’assurance au Canada en vertu de la Loi sur les sociétés d’assurances (Canada).

Asurion

Pour les acheteurs en Colombie-Britannique, veuillez svp enregistrer votre produit en ouvrant une session sur www.asurion.com/walmartcanada ou en appelant au numéro sans frais suivant : 1-855-308-7295.

En Ontario, au Manitoba, en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve, les droits de résiliation suivants s’appliquent :

LE DROIT DE RÉILIER DE L’ACHETEUR

Vous pouvez résilier ce Plan à partir du jour où vous adhérez au Plan jusqu’à dix (10) jours après avoir reçu votre copie de ce Plan. Vous n’avez pas besoin d’une raison pour résilier.

Si vous ne recevez pas les marchandises (les biens) ou les services dans les trente (30) jours suivant la date indiquée dans le Plan, vous pouvez résilier ce Plan jusqu’à un (1) an suivant cette date. Vous renoncez à ce droit si vous acceptez la livraison après trente (30) jours. Il existe d’autres motifs d’extension concernant la politique de résiliation. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec votre bureau des pratiques commerciales et de la protection des consommateurs provincial ou territorial.

Si vous résiliez ce Plan, le détaillant/commerçant a quinze (15) jours pour rembourser votre argent et toute reprise, ou la valeur au comptant de la reprise. Vous devez ensuite retourner la marchandise.

Pour résilier, vous devez envoyer un avis de résiliation par écrit à l’adresse de l’administrateur (indiquée ci-dessus) dans ce Plan. Vous devez envoyer un avis de résiliation par une méthode qui vous permettra de prouver que vous avez donné avis, y compris par courrier recommandé, par courriel, par télécopieur (« fax ») ou en le remettant en main propre.

Les Parties ont demandé que le présent contrat de garantie supplémentaire et tous les documents qui s’y rattachent soient rédigés en anglais seulement. *The Parties have requested that this contract of additional warranty and all related documents be drawn up in English only.*

Pour obtenir une copie en gros caractères des conditions générales et modalités de ce contrat de garantie supplémentaire, veuillez svp composer le 1-855-308-7295.

Administré par : Asurion
P.O. Box 1340 • Sterling, Virginia 20167, USA • 1-855-308-7295
©2017 Asurion, LLC. Tous droits réservés.
431 (08/17)